Image not found or type unknown

AG de copropriété qui ne se fait pas

Par **Agile**, le **21/02/2025** à **09:45**

Bonjour,

Je vis dans un immeuble en petite copropriété de 5 lots et 5 propriétaires dont 3 occupants

Nous sommes d'acord pour changer de syndic car celui qui gère l'immeuble actuellement ne nous satisfait pas . Nous en avons informé notre gestionnaire et soumis une proposition pour un nouveau syndic.

L'AG de copropriété annuelle devait avoir lieu en novembre 2024 et nous attendons toujours .La clôture des comptes est en mars et je crains que si la date est dépassée nous soyons contraints de poursuivre avec le même syndic ou de nous retrouver sans syndic.

Ma question est : comment peut on contraindre le syndic à programmer une AG ? Puisque la décision de changer de syndic doit être votée en AG et on ne peut pas en changer sans cette décision.

J'ai relancé notre gestionnaire qui me répond qu'ils ont du retard et reste évasive.

Merci d'avance pour votre réponse

Cordialement,

Agile

Par **Zénas Nomikos**, le **21/02/2025** à **09:53**

Bonjour,

il faut aller en justice pour débloquer la situation.

Par **Pierrepauljean**, le **21/02/2025** à **11:58**

bonjour

il suffit que des coproprétaires(représentant le 1/4 des tantièmes généraux) rédigent un ordre du jour et envoi cette demande d'AG en RAR au syndic

vous pouvez vous faire aider par le syndic que vous avez choisi

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés